



GAMMARTH IMMOBILIERE
 SA au capital social de 1 000 000 DT
 Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
 Immeuble AL KARAMA HOLDING
 Les berges du lac Tunis 1053
 MF: 425194L/P/M/000
 TEL : + 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
 www.gammarth-immobiliere.tn
 Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis d'Appel d'Offres n° 04/2015

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de **Cession à l'amiable** pour le compte de l'Etat tunisien de **quatre villas (en lots séparés)** sises à La Marsa, Gammarth et Sidi-Bou-Saïd :

Lot	Villa	Titre Foncier	Adresse	Emplacement	Sup. Terrain	Sup. Couv.
I	Villa de Maître Coreal 17	109775 Tunis	17, Rue du Chêne Lotissement Coreal - Gammarth	Zone touristique, 100 m de la plage et du Carrefour Gammarth Raoued)	2 268 m ²	1 754 m ²
II	Villa El Hana	69484 Tunis	04, Angle Rues de la Mouette et de la Tourterelle – Gammarth-La Marsa	Dans un quartier résidentiel, Haut de la Colline Gammarth.	810 m ²	559 m ²
III	Villa Yasmina	135209 Tunis 135222 Tunis	11, Angle Rues Omar Ibn El Khattab et Hassen Hosni Abdelwahab - Sidi Bou Saïd	Dans un quartier résidentiel, au centre de Sidi Bou Siad. Côté l'Ecole d'Architecture.	818 m ²	588 m ²
IV	Villa El Baraka	154316 Tunis	21 Rue Dar Essalem, Lotissement Riadh2 - Gammarth	A proximité de La Marsa et à dix minutes de la zone touristique de Gammarth	565 m ²	579 m ²

Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn

Les quatre bâtiments présentent une structure stable et en bon état.

Les villas sont en phase de maçonnerie, enduit et revêtement. Elles ont subi des effets de dégradation.

Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau. La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.

Les villas à vendre relèvent de la propriété de l'Etat tunisien. Elles figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les résidences mises à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 03 au 28 Août 2015 et ce du lundi au vendredi de 09h à 14h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service

financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent cinquante dinars (150 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat et admis à participer à un ou plusieurs lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière
Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding
Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie
Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 04/2015
Cession de quatre villas sises à La Marsa, Gammarth et Sidi-Bou-Saïd
pour le compte de l'Etat tunisien
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » au sein du cahier des charges ainsi que le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement cinquante mille dinars (50 000 DT) au titre du lot I « Villa Coreal 17 », à vingt cinq mille dinars (25 000 DT) au titre du lot II « Villa El Hana », à vingt mille dinars (20 000 DT) au titre du lot III « Villa Yasmina » et à dix mille dinars (10 000 DT) pour le lot IV « Villa El Baraka ».

La date limite de remise des offres est fixée **au Lundi 31 Août à 10H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. La séance publique d'ouverture des plis sera tenue le même jour à 10H30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**